

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le



ID: 001-210101739-20241105-2024\_121\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES (7.1)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice DUNAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de conseillers présents :

27

Nombre de conseillers votants :

33

Date de convocation du Conseil : Date d'affichage de la convocation : 25 octobre 2024 25 octobre 2024

**Présents:** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, HUSSON, LUZZI, GARNIER-SIMON, CHARRE et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, PELLETIER, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, BOCQUET (conseillers).

## Pouvoirs:

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme LUZZI,

Mme VUILLIOT donne pouvoir à Mme COSSARD,

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,

M. MAZET donne pouvoir à M.MOLINAS,

M. DANGUY donne pouvoir à M. CRUYPENNINCK,

M. JUILLARD donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU la nomenclature M57,

**VU** la demande d'admission en non-valeur présentée par monsieur le comptable public le 30 septembre 2024,

VU l'avis de la commission « Finances et Intercommunalité » en date du 24 octobre 2024.

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** les créances éteintes ayant donné lieu à émission de titres,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> **DÉCIDE** l'admission en non-valeur de la totalité des créances éteintes susvisées.

Montants présentés	Montants admis	Compte imputation
2 374,04€	2 374,04€	6542

La secrétaire de séance, **Dominique COURT** 

Molla

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 novembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 novembre 2024.

Pour copie conforme, Fait à Gex, le 05 novembre 2024.

Le maire,

Patrice DUMAND

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241105-2024\_121\_DEL-DE